

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
SEANCE du 22 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le vingt-deux décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni salle de l'Europe, sous la présidence de Madame Valérie PROVO-CROCQFER, Maire, à la suite de la convocation faite le 16 décembre 2020, et affichée à la porte de la Mairie.

Présents : Mme PROVO - CROCQFER V. - Mme GRUSON - WARENDIEN C. - M. GOUNEL G. - Mme DELOISON L. - Mme BUYASSE - LYS J. - M. LATOUR TH. - Mme AMMEUX - LIU CH. - M. LOMBART F. - Mme POLLET - NOWAKOWSKI A. - M. DURIEU PH. - M. FACON TH. - M. KADNER E. - Mme POLY - DEREGNAUCOURT S. - M. LEFEBVRE J. - M. ROELEN S. - M. LECLERCQ A. - Mme VAN DAELE - VANLAUWE S.- Mme HERRMANN S. - M. DELOBEL B. - M. VANBENEDEN PH. - M. DELSERT JY. - Mme LEGRAND CH. - M. DUTHILLEUL A.

Absents excusés : M. ALSTERS V. (pouvoir à M. ROELEN S.)- Mme CARLIER A. (pouvoir à Mme POLLET - NOWAKOWSKI A.)- Mme ARZUL S. (pouvoir à M. LOMBART F.)- M. SAVAETE G. (pouvoir à M. DELOBEL B.)- M. PLATTEEUW R. (pouvoir à Mme LEGRAND CH.)- M. LOUZANI K. (pouvoir à M. DELOBEL B.)

Absents :

Secrétaire de séance : Mme BUYASSE - LYS J.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 23 /Votants : 29

Objet : **Organisation du conseil municipal – 20CM0259**

Il est proposé de prendre une délibération expliquant les conditions d'organisation de ce conseil municipal dans le contexte sanitaire actuel :

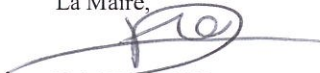
- séance à huis clos
- retransmission en direct via la page Facebook de la Ville
- salle de l'Europe
- présence de la presse et d'agents communaux

En ayant délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité sans abstention, d'adopter cette proposition.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Les membres ont signé au registre,
Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire par la Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la publication le
La Maire,


Valérie PROVO

La Maire,


Valérie PROVO

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
SEANCE du 22 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le vingt-deux décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Perenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni salle de l'Europe, sous la présidence de Madame Valérie PROVO-CROCQFER, Maire, à la suite de la convocation faite le 16 décembre 2020, et affichée à la porte de la Mairie.

Présents : Mme PROVO - CROCQFER V. - Mme GRUSON - WARENDIEN C. - M. GOUNEL G. - Mme DELOISON L. - Mme BUYASSE - LYS J. - M. LATOUR TH. - Mme AMMEUX - LIU CH. - M. LOMBART F. - Mme POLLET - NOWAKOWSKI A. - M. DURIEU PH. - M. FACON TH. - M. KADNER E. - Mme POLY - DEREGNAUCOURT S. - M. LEFEBVRE J. - M. ROELENS S. - M. LECLERCQ A. - Mme VAN DAELE - VANLAUWE S.- Mme HERRMANN S. - M. DELOBEL B. - M. VANBENEDEN PH. - M. DELSERT JY. - Mme LEGRAND CH. - M. DUTHILLEUL A.

Absents excusés : M. ALSTERS V. (pouvoir à M. ROELENS S.)- Mme CARLIER A. (pouvoir à Mme POLLET - NOWAKOWSKI A.)- Mme ARZUL S. (pouvoir à M. LOMBART F.)- M. SAVAETE G. (pouvoir à M. DELOBEL B.)- M. PLATTEEUW R. (pouvoir à Mme LEGRAND CH.)- M. LOUZANI K. (pouvoir à M. DELOBEL B.)

Absents :

Secrétaire de séance : Mme BUYASSE - LYS J.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 23 /Votants : 29

Objet : **Adoption d'une décision modificative budgétaire – 20CM0260**

Il est proposé d'adopter une décision modificative budgétaire afin de réajuster le chapitre 012.

Les charges de personnels sont insuffisantes pour couvrir les besoins de fin d'année.

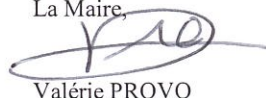
La DM est en pièce jointe.

En ayant délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité sans abstention, d'adopter cette proposition.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Les membres ont signé au registre,
Pour expédition conforme,

Certifié exécutoire par la Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la publication le
La Maire,


Valérie PROVO



La Maire,


Valérie PROVO

